

Exploitation Boltry / 1975 /

Plaidoyer de la Commune de Seilles

ARRONDISSEMENT DE HUY

COMMUNE

DE

5210 SEILLES

TÉL. : (085) 22 17 89
22 17 90

C. C. P. : 250.16

Notre dossier comprend :

- 1° - Une copie de la DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 SEPTEMBRE 1965.
- 2° - LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 AOUT 1969.
- 3° - Différentes PHOTOS.

Pour ces différentes photos qui expliquent de façon fort claire le problème et qui sont au nombre de onze, nous allons pour votre compréhension, affecter certains quartiers ou bâtiments d'un chiffre qui sera le même pour chaque photo.

- la zone 1 = le Boltry.
- la zone 2 = le hameau des Forges.
- la zone 3 = la rue du Cimetière.
- la zone 4 = la rue Warnier.
- la zone 5 = la rue de l'Eglise.
- la zone 6 = la rue du Château.
- la zone 7 = la Place Jean Tousseul.
- la zone 8 = la rue des Ecoles.
- la zone 9 = la Place Wauters.
- la zone 10 = la Cité d'Atrive.
- la zone 11 = la rue du Parc.
- la zone 12 = la rue du Rivage.
- la zone 13 = la rue Godfrind.
- la zone 14 = la rue Hendschel.
- la zone 15 = la rue de la Fontenalle.
- la zone 16 = la rue François Jassogne.
- la zone 17 = la rue Gustave Mathieu.
- la zone 18 = la rue de la Résistance.
- la zone 19 = la rue du Vigna.
- la zone 20 = la rue des Houillères.
- la zone 21 = la rue de la Station.
- la zone 22 = la rue de la Justice.
- la zone 23 = la rue du Pâchis.
- la zone 24 = la rue Monthessal.
- la zone 25 = la rue Nouveau Monde.
- la zone 26 = la rue des Marais.
- la zone 27 = le Cimetière.
- le chiffre 28 = l'Eglise de Seilles.
- le chiffre 29 = l'Ecole Saint Charles.
- le chiffre 30 = la Ferme d'Atrive (monument classé)

- le chiffre 31 = la Maison Mélard, actuellement occupée par le boulanger Delhez (monument classé)
- le chiffre 32 = l'Institut Provincial d'Enseignement Technique.
- le chiffre 33 = l'Ecole communale des Filles et l'Ecole gardienne.
- le chiffre 34 = la Maison communale.
- le chiffre 35 = l'Ecole communale des garçons.
- le chiffre 36 = la Salle communale des Fêtes.
- le chiffre 37 = le HÔme Leburton de la C.A.P. de Seilles avec 40 lits.
- le chiffre 38 = la rue des Martyrs.
- le chiffre 39 = la ferme DE SMEDT.
- le chiffre 40 = carrières d'Andennelle-Andenne.
- le chiffre 41 = le lotissement du Neuf-Moulin.
- le chiffre 42 = la carrière de Tramaka.

Les photos sont classées de 1 à 11 et chaque photo est assortie d'un texte de commentaires.

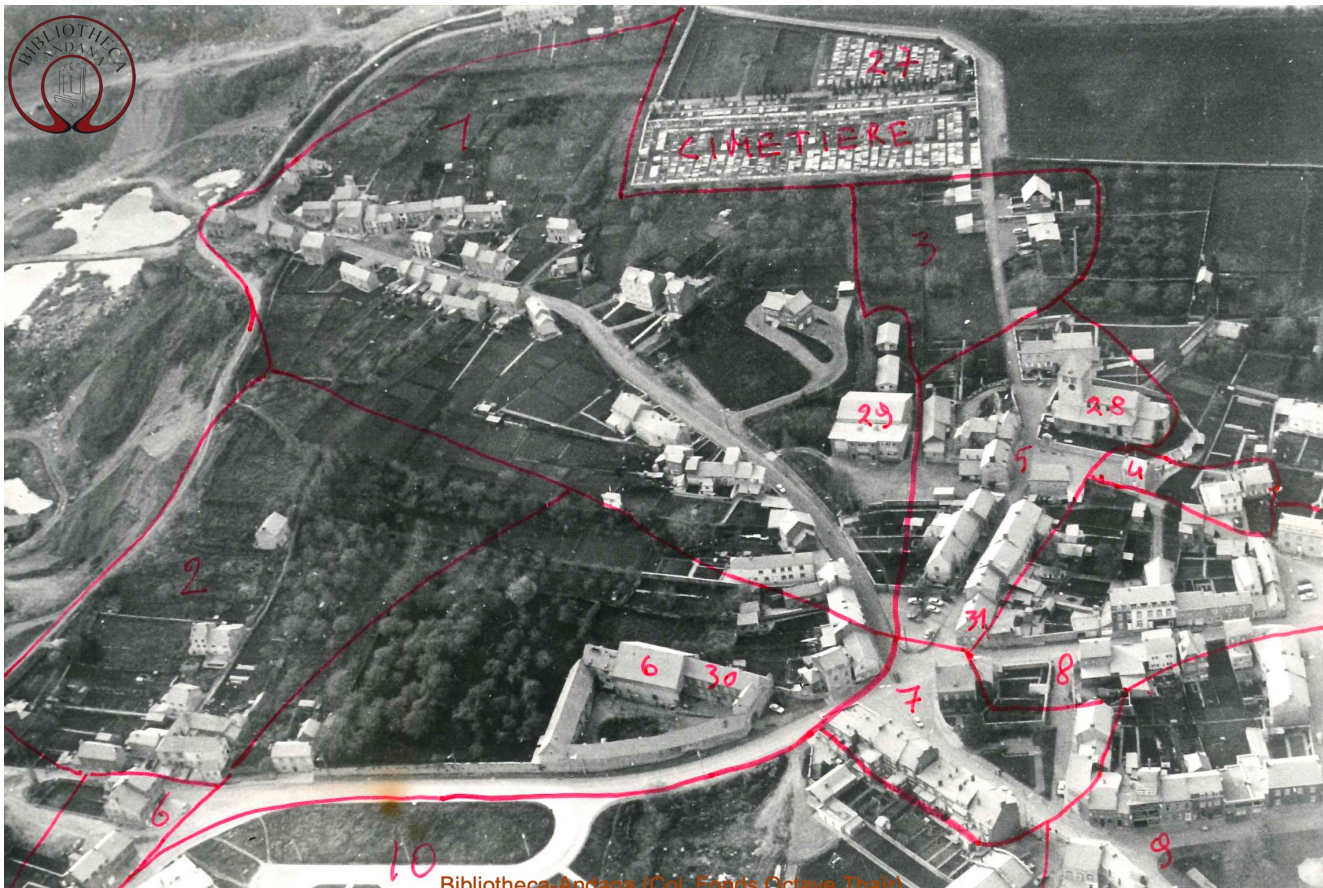
- 4° Une PUBLICITE DE CARMEUSE révélant que cette société a encore 450 Ha DE GISEMENTS assurant à ses sièges des réserves pour plusieurs vies d'hommes selon la société elle-même.

En conséquence, que peuvent bien représenter les 2 Ha du Boltry ?

Dans la même publicité de 1962, les différentes sociétés du Groupe et les Conseils d'Administration. La population de Seilles (5.000 habitants) vaudrait-elle moins que tout ce beau monde ?

- 5° La copie des pages 50, 51 et 52 d'un rapport d'expertise relatif à un immeuble du Boltry.

- 6° 3 tractus sur la pollution distribués par l'Administration communale.



Bibliothèque Andanay (Col. Fonds Océan-Thalys)

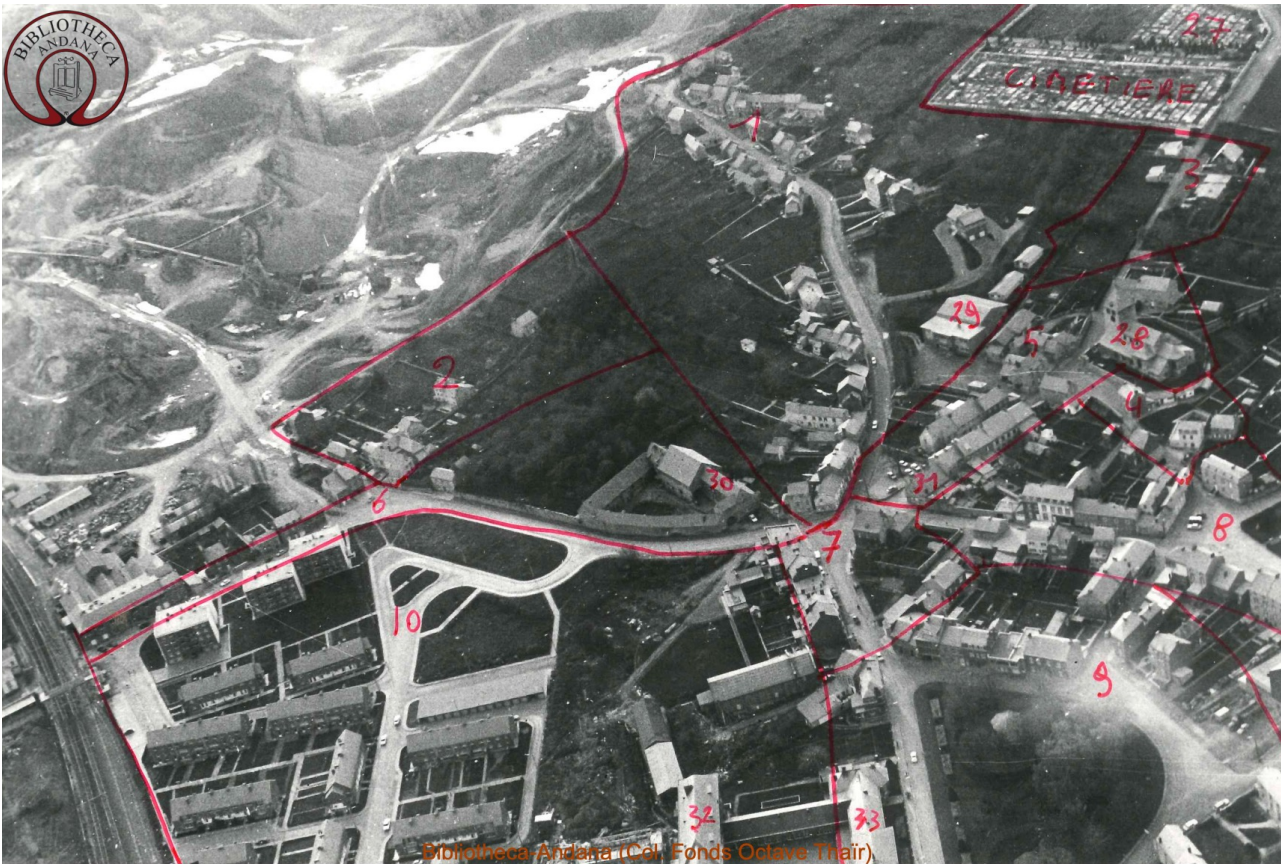
La photo n°1 représente
le hameau des Forges et
le Boltry.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 1.

Cette photo représente de façon fort nette le hameau des Forges et le Boltry. Elle indique le péril menaçant le centre de Seilles et différents bâtiments classés. Elle révèle la désharmonie profonde entre le tissu urbain du centre de la commune et l'anarchie d'un site de carrières situé à l'extrême-gauche de la photo.

Cette photo révèle aussi l'importance de l'ECRAM DE PROTECTION constitué par les hameaux du Boltry et des Forges.

Elle révèle de façon fort nette la façon dont serait ENCERCLE LE CIMENTIERE si devaient être exploitées les zones 1 et 2, les parties au nord et à l'est du cimetière. Il apparaîtrait de façon criante que ce cimetière ne serait plus qu'un piton rocheux entouré d'une falaise côté Ouest, Nord et Est.



La photo n°2 représente sous un autre angle le hameau des Forges, le Boltry et le cimetière.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 2.

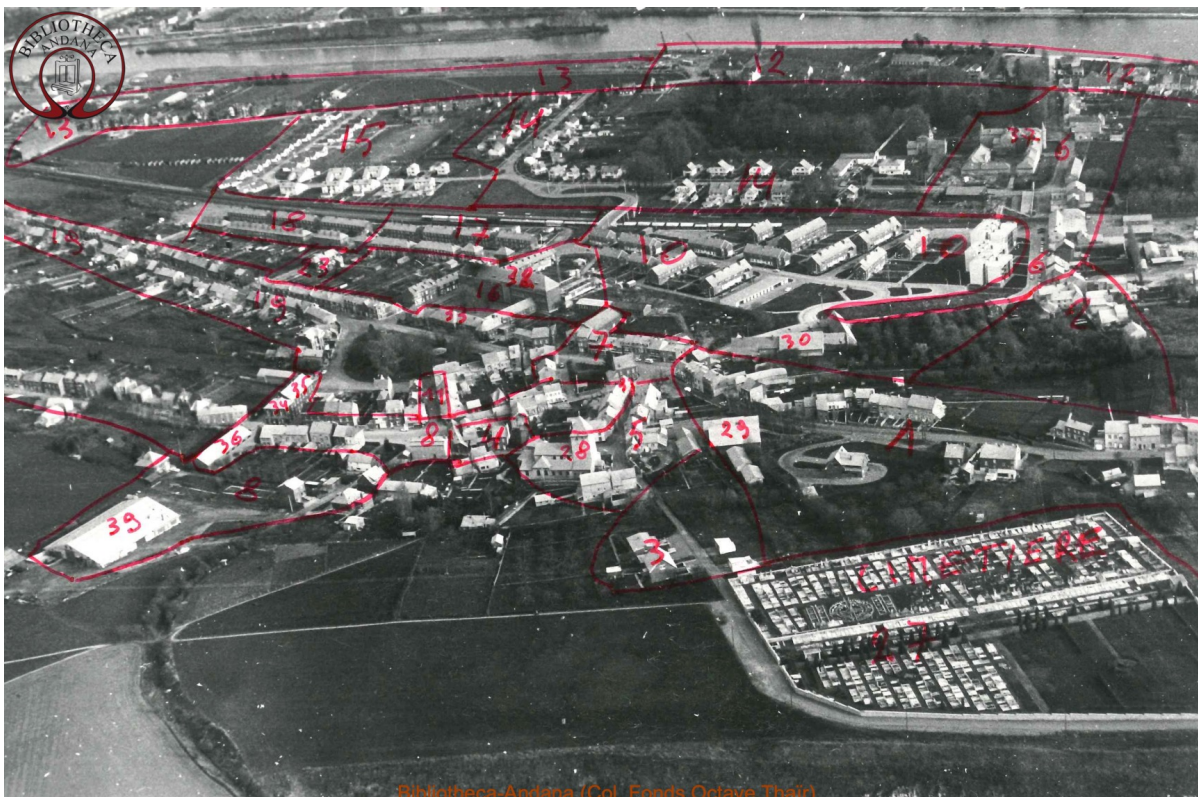
Cette photo reprend sous un angle différent les hameaux du Boltry et des Forges ainsi que le cimetière.

Cette photo, plus encore que la précédente, révèle le contraste entre UN SITE ANARCHIQUE DE CARRIÈRES ET L'HARMONIE TRANQUILLE ET PITTORESQUE D'UNE COMMUNE.

Cette photo a également l'avantage de démontrer l'ampleur du danger qui menace un quartier d'habitations sociales, la Cité d'Atrive (point 10 de la photo).

Il convient d'ajouter qu'un building de 14 appartements et de 14 maisons individuelles doivent encore être construits, l'adjudication ayant eu lieu, dans les zones restées libres entre les buildings actuels et la ferme d'Atrive (point 30 de la photo).

Cette photo révèle l'effort d'urbanisation consenti dans son ensemble par la commune de Seilles qui a construit un parc magnifique Place Wauters (point 9 : Parc de la Place Wauters).



Vue globale de la commune de Seilles.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 3.

La photo n° 3 a l'extrême avantage de représenter une vue globale de la commune de Seilles.

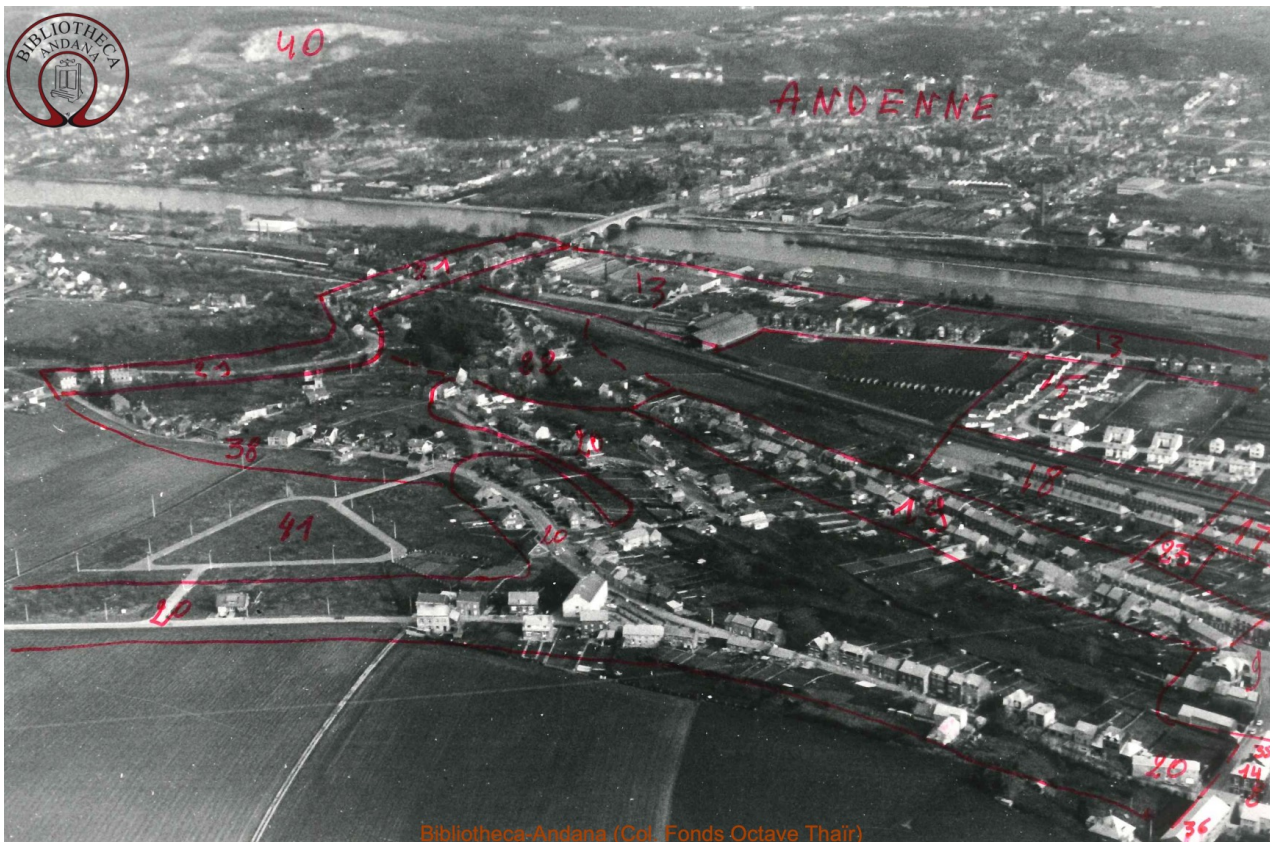
Elle situe plus spécifiquement le cimetière et augure de l'ampleur du péril qui menace celui-ci par l'exploitation des hameaux 1 et 2 ainsi que par l'extension au nord et à l'ouest.

Mieux que n'importe quelle autre photo, celle-ci révèle l'étendue du danger menaçant le sanctuaire communal.

Cette photo a également l'avantage de révéler parfaitement l'ampleur du danger qui menace la rue des Houillères (n° 20) et la rue des Ecoles (n° 8).

Cette photo révèle la DENSITE DU TISSU URBAIN DE SEILLES DANS TOUTES LES ZONES SITUÉES A PROXIMITE DE LA CARRIERE qui, de par l'exploitation de celle-ci, subiront inévitablement des DEPRECIATIONS IMPORTANTES POUVANT OSCILLER ENTRE 207 et 437 MILLIONS DE FRANCS POUR LES SEULS BATIMENTS PRIVES.

Cette photo a l'extrême avantage également de contenir les DIFFERENTS BATIMENTS PUBLICS ET OFFICIELS, dont l'Eglise (n° 28) l'Ecole Saint Charles (n° 29), la Maison Mélard (n° 31), la ferme d'Atrive (n° 30), le Hôte Leburton (n° 37), la Maison communale (n° 34), la Salle communale (n° 36), l'Ecole communale des garçons (n° 35), l'Ecole communale des Filles et l'Ecole gardienne (n° 33) ainsi que l'Ecole Provinciale (n° 32).



Bibliotheca-Andana (Col. Fonds Octave Thair)

Les rues des Houillères et des
Martyrs fortement menacées dans
l'hypothèse d'une extension vers
Tramaka.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 4.

La photo n° 4, beaucoup mieux que les précédentes, découvre la rue des Houillères (n° 20) et la rue des Martyrs (n° 38) fortement menacées dans l'hypothèse d'une extension vers Tramaka.

Cette photo situe également la PROXIMITÉ DE LA VILLE D'ANDENNE.

La photo n° 4 a l'extrême privilège de révéler en arrière fond sous la mention 40, les carrières d'Andennelle-Andenne qui ont été acquises récemment par CARMEUSE et qui sont présentement inexploitées.

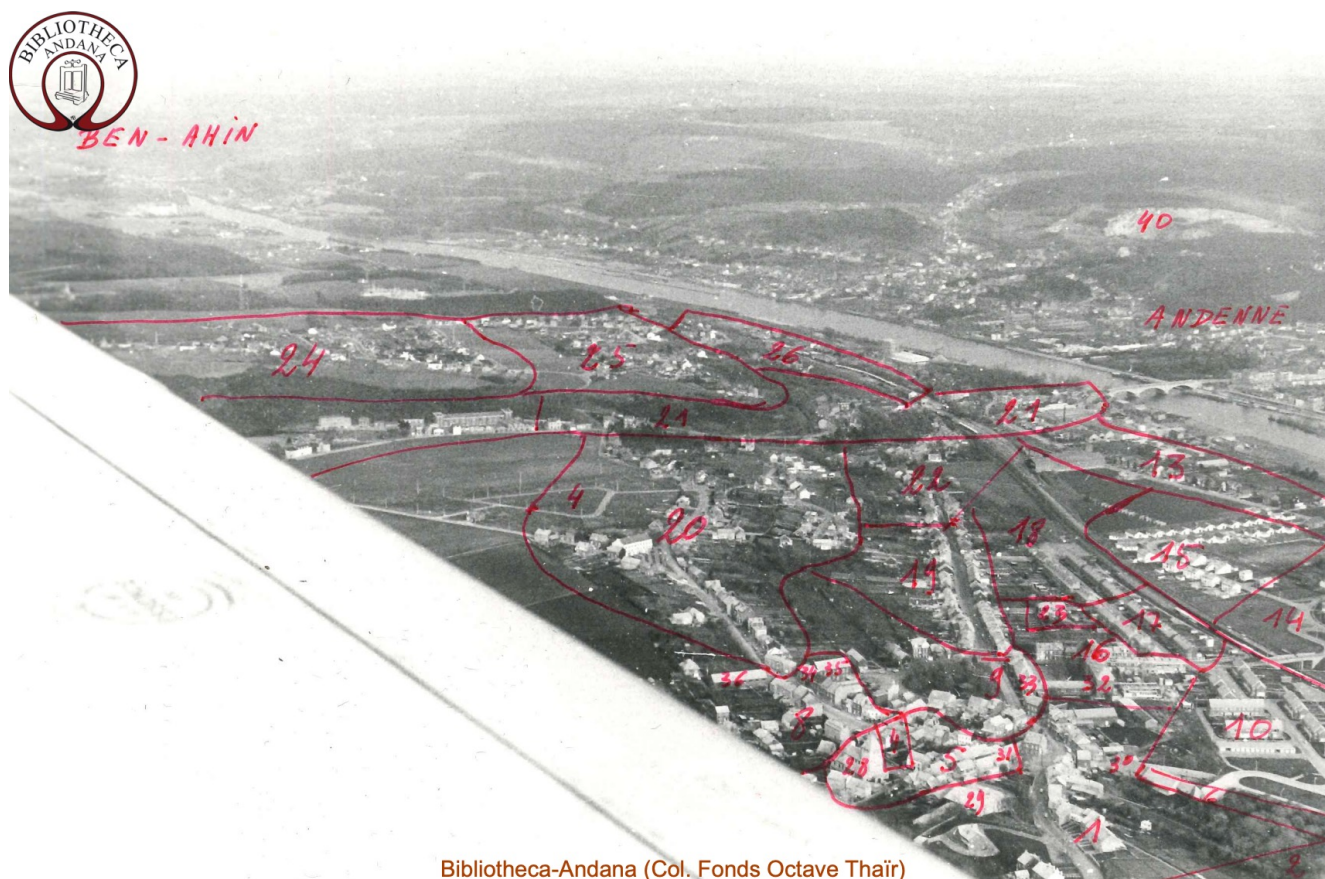
Comme il était expliqué à la page 33, il subsiste en cette carrière un tonnage relativement important, situé en dehors d'Andenne, qui peut aisément être exploité.

Il suffit à la S.A. CARMEUSE de se ménager une voie d'accès de cette carrière vers la route nationale HUY-NAMUR.

Ainsi est faite la démonstration de l'existence d'une solution de rechange à l'exploitation du Boltry. Est ainsi faite la démonstration de l'impossibilité présentement d'une fermeture des carrières de Seilles.



BEN - AHIN



Bibliotheca-Andana (Col. Fonds Octave Thair)

Le péril qui menace également la
Ville d'Andenne.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 5.

Cette photo n° 5 comme la photo n° 4 présente l'extrême avantage de révéler le péril qui menace également la Ville d'Andenne.

Elle révèle également en arrière fond les carrières d'Andennehelle dont il est question dans le commentaire de la photo n° 4.

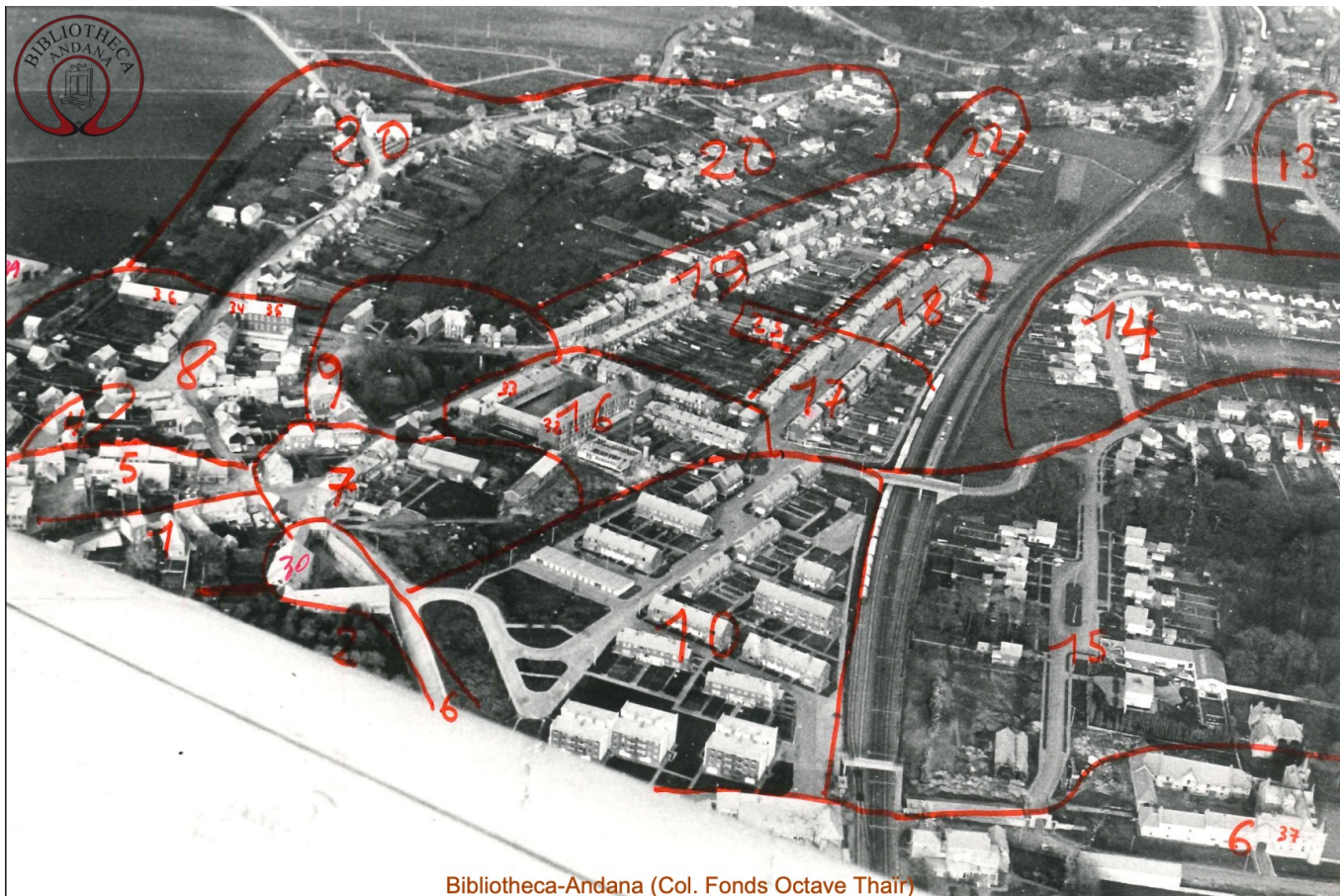
Cette photo situe également la commune de BEN AHIN où la S.A. CARMEUSE dispose de gisements importants et où la S.A. CARMEUSE s'approvisionne depuis 1967.

Cette photo situe également les hameaux résidentiels du Nouveau-Monde et de Monthessal (n° 25 et 24).

Cette photo révèle également, comme la précédente, l'existence du lotissement du Neuf-Moulin (n° 41) . Ce lotissement de 4 Ha comprend près de 60 parcelles dont 41 restent à vendre.

Ce lotissement qui, à bref délai, pourrait être racheté par la Commune à des conditions intéressantes voit son avenir lourdement hypothéqué si l'extension des carrières vers Tramaka devait se faire.

Cette photo n° 5 en tout état de cause révèle l'ampleur de la catastrophe pour les localités d'Andenne et de Seilles (plus ou moins 13.000 habitants) si CARMEUSE devait mener à bien son projet de calcination de dolomie.



Le nouveau front des carrières si
les hameaux du Boltry et des
Forges devraient être exploités.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 6.

Cette photo, prise sous un autre angle, permet de situer, à peu de chose près, le nouveau front des carrières si les hameaux du Boltry et des Forges devaient être exploités. En effet, si tel devait être le cas, la Cité d'Atrive (n° 10) et tous les autres hameaux figurant sur cette photo seraient à front de la carrière.

Cette photo révèle l'ampleur du sinistre pour les habitations sociales soit H.B.M. ou Terriennes, reprises aux n° 10, 15, 14, 17 et 18.

Cette photo a également l'avantage de mesurer l'ampleur des dépréciations éventuelles pour les rues n° 8 et 20 parallèles à l'extension vers Tramaka et qui subissent déjà actuellement un préjudice important de par le trafic continu qu'elles supportent en direction de l'entrée de la S.A. CARMEUSE.



Vue aérienne d'une grande partie
du hameau du Boltry visé par
l'expropriation.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 7.

Cette photo est une vue aérienne reprenant, à partir de la carrière une partie de celle-ci et une grande partie du hameau du Boltry visé par l'expropriation.

Cette photo démontre le caractère épouvantablement laid d'une zone exploitée en carrières.

Cette photo a de surcroît, l'immense mérite de révéler qu'une EXPLOITATION DE CARRIERES SE FAIT PAR GRADIN. Sur cette vue on voit très nettement apparaître les trois paliers d'exploitation. L'Administration des Mines ne pourra nier, tous les experts le confirmeront, que les bancs calcaires, dans leur entièreté, ne sont pas exploitables en pierres à chaux.

On constate dans la minière de la S.A. CARMEUSE à Seilles que les bancs remontent vers le nord. Autrement dit, la hauteur d'exploitation est plus importante au sud du Boltry qu'au nord de la même zone.

C'est ainsi qu'il apparaît nettement que la hauteur d'exploitation au nord du cimetière est de peu d'importance. Cette photo révèle que sont manifestement surfaits les chiffres de la Direction et du Corps des Mines selon lesquels il y aurait trois millions de tonnes à exploiter au nord du cimetière et vers Tramaka. C'est absolument invraisemblable d'après les photos à notre disposition.

Cette photo révèle également qu'il n'est pas impossible à la société de s'étendre dans la direction gauche de la photo. Il suffirait à cet effet de déplacer la route de CARMEUSE parallèle à la route communale.

La photo situe parfaitement ces deux routes.



Le village dans un autre angle de prise de vue.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 8.

La photo n° 8 situe le village de Seilles dans un autre angle de prise de vue.

Elle révèle comme certaines précédentes l'ampleur du danger menaçant certains bâtiments ainsi que la partie proche de la carrière et différentes habitations sociales. Elle a de plus l'extrême privilège de parfaitement situer la zone d'extension des carrières prévue jusque Tramaka.

En arrière fond, côté gauche, elle découvre la MINIERE DE TRAMAKA, par ailleurs reprise au plan de secteur et qui sur nos photos a le numéro 42.

Cette photo révèle que l'hypothèse d'une extension vers Tramaka MET FORTEMENT EN PERIL LES HAMEAUX DE MONTHESSAL ET NOUVEAU-MONDE, (voir n° 24 et 25) qui se trouveraient, s'il n'y avait le bois de Siroux repris en zone forestière au plan de secteur, en contact direct avec une extension des carrières vers Tramaka.

Cette photo révèle que la dévaluation prévue pour Monthesal et Nouveau-Monde est fondée, nonobstant l'éloignement relatif de ces deux hameaux vis-à-vis de la zone actuelle des carrières.

Cette photo révèle de façon criante le péril à moyen terme pour ces quartiers nouveaux et résidentiels de notre commune.



Bibliotheca Andana (Col. Fonds Octave Thani)

Suite commentaires photo n° 9.

../..

Cette photo, également de façon saisissante, révèle à quel point une CALCINATION DE LA DOLOMIE POURRAIT ETRE NOCIVE pour la région d'Andenne-Seilles groupant quelque 15.000 habitants.

Cette photo révèle ce qui était affirmé dans le dossier, à savoir que les VENTS DOMINANTS SONT DES VENTS D'OUEST. En confirmation de cette opinion, la photo révèle que les fumées et poussières sortant de la cheminée se dirigent bien vers le côté gauche de la photo, soit vers l'est.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 9.

Cette photo représente la minière de Tramaka, reprise comme telle au plan de secteur. Cette minière se situe dans le bois de Siroux, classé en zone forestière.

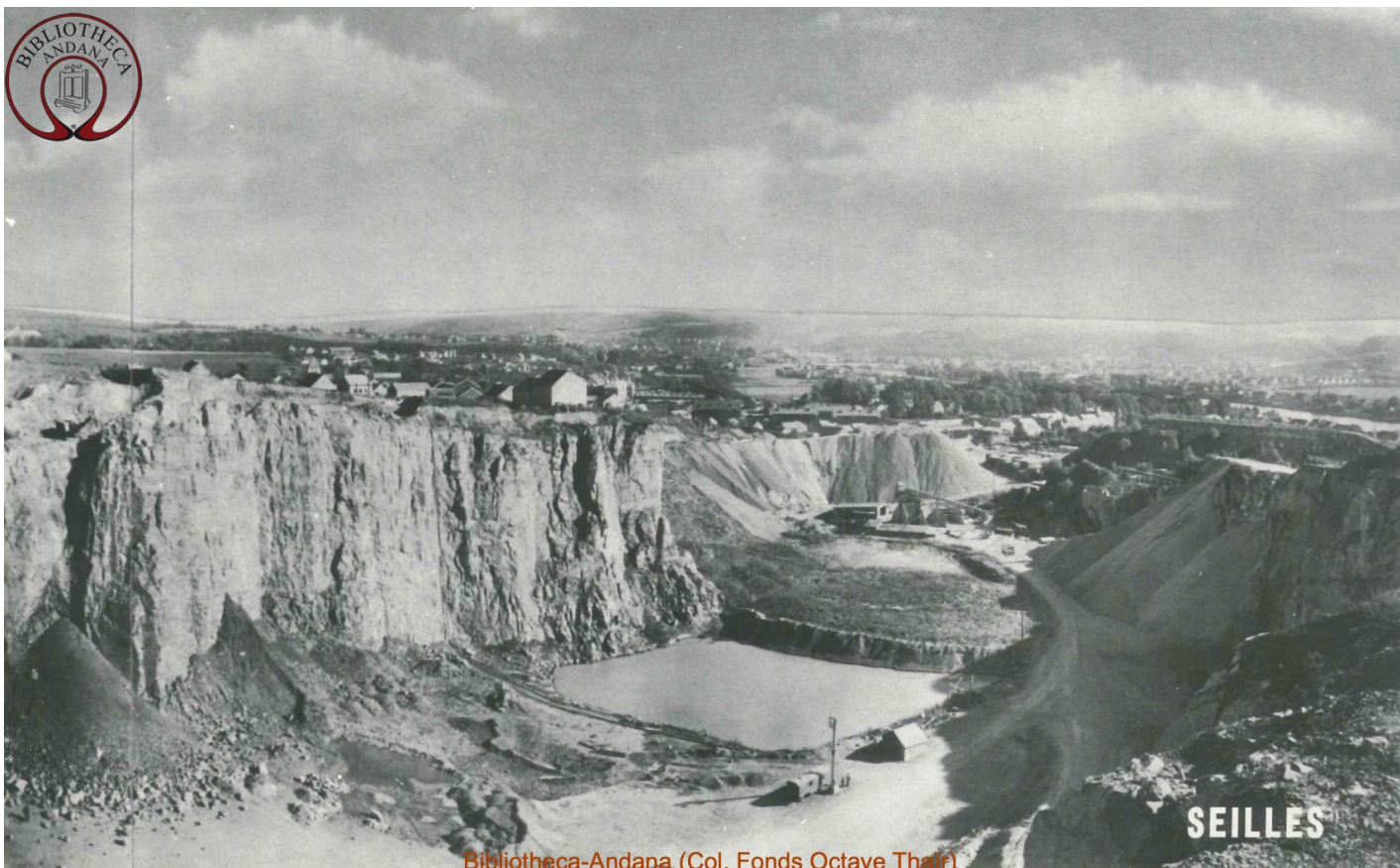
Il est d'ailleurs fort dommage que cette zone soit demeurée en zone de carrières et n'ait pas été classée totalement en zone forestière.

En effet, le classement en zone de carrières de ces 2 à 3 hectares empêchent une reconversion du site actuellement désaffecté et qui, faut-il le dire, est particulièrement laid. Et dire que la Commune a un lotissement résidentiel de 140 parcelles à proximité !

On imagine le coup d'oeil que représente pour les visiteurs étrangers le site complètement délabré, propriété de la S.A. BRISON-TRAMAKA, présentement associée à la S.A. CARMEUSE dans une nouvelle société créée et qui s'appelle S.E.S.

Cette firme S.E.S. consacre la mise en commun des rochers seillois appartenant à la S.A. CARMEUSE et à la S.A. BRISON-TRAMAKA, dont notamment le rocher communal à l'importance non négligeable et qui a été cédé en location à la S.A. BRISON-TRAMAKA.

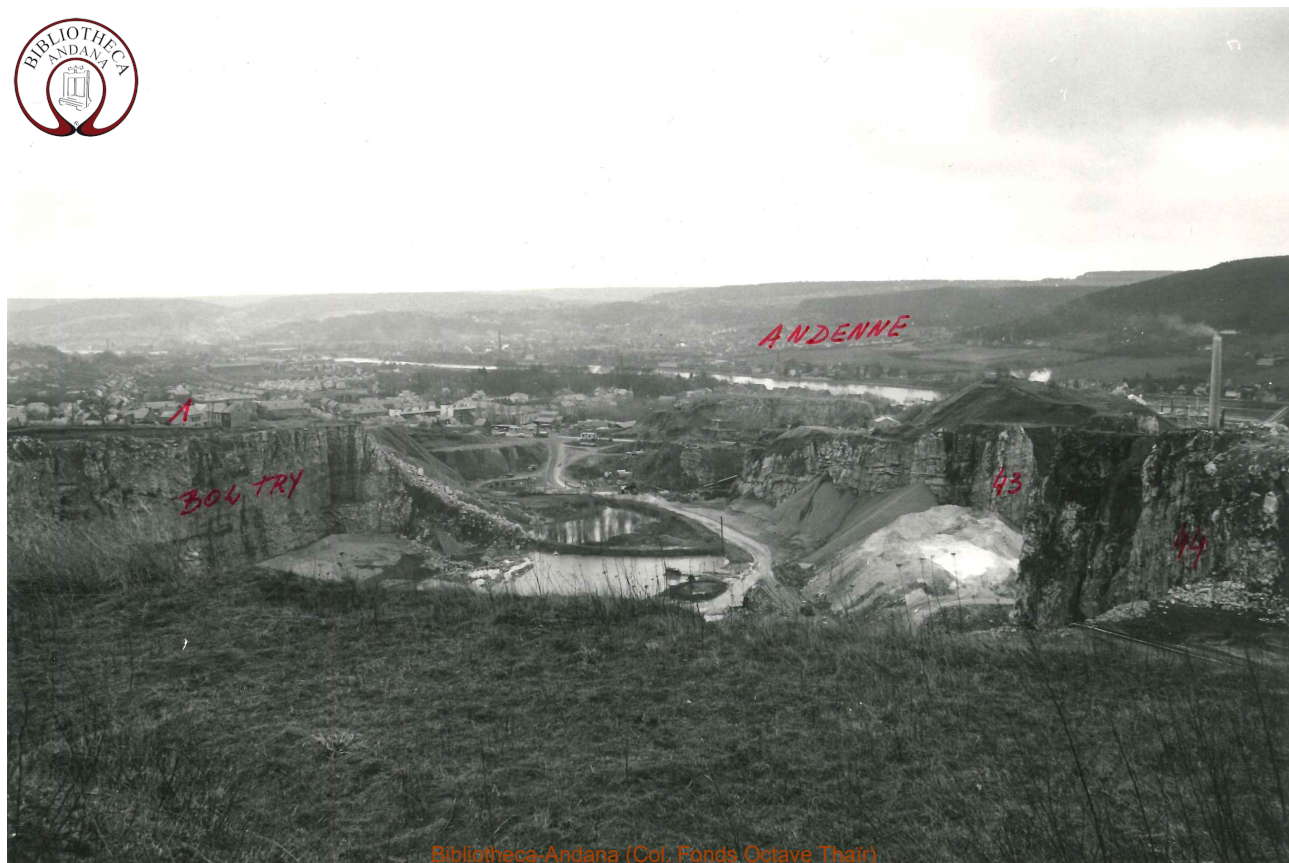
La minière de Tramaka situé dans
le Bois de Siroux.



COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 10.

Photo de Seilles prise en 1962.

La photo 10 relativement ancienne est une photo de Seilles prise il y a quelque 13 ans. Elle pourra aisément être mise en parallèle avec la photo n° 11, prise en février 1975.



Bibliotheca Andana (Col. Fonds Octave Thair)

Photo laissant apparaître une diminution du banc de calcaire dans la direction du Boltry.

COMMENTAIRES DE LA PHOTO N° 11.

En tout état de cause, il apparaît manifestement que l'épaisseur des bancs calcaires diminue au fur et à mesure que l'on avance en direction du village.

La comparaison de ces deux photos démontre que les estimations de la Direction quant à l'importance du Boltry sont réellement surfaites.

Cette photo révèle à quel point le hameau du Boltry constitue un PARAVENT EXTRAORDINAIRE POUR LE VILLAGE DE SEILLES VIS-A-VIS DE LA MINIERE DE LA S.A. CARMEUSE.

Elle confirme le CARACTERE HIDEUX D'UN SITE DE CARRIERES et la NECESSITE D'UN REAMENAGEMENT DE CE SITE APRES EXPLOITATION, ce qui n'a jamais été accepté jusqu'à présent par les patrons carriers.

En outre, cette photo présente l'extrême avantage de montrer le COMMENCEMENT DU ROCHER COMMUNAL (N° 44) qui est directement exploitable par CARMEUSE et qui est par ailleurs exploité présentement.

Ce rocher a une importance supérieure à 2 millions de tonnes et il est exploitable sans aucune difficulté.

Est donc écarté l'argument de la S.A. CARMEUSE qui pourrait menacer de mettre son personnel au chômage.

En outre, cette photo a l'immense avantage de mettre également en évidence une PROPRIETE DE LA S.A. CARMEUSE QUI EST RESTEE JUSQU'A PRESENT INEXPLOITEE en raison d'un découpage anarchique de la carrière. Ce rocher dont l'importance n'est pas négligeable porte le numéro 43 sur la photo.

Il suffira à la S.A. CARMEUSE de dégager les déblais de toute sorte qu'elle a accumulé à côté de ce rocher ou à son sommet pour pouvoir sans difficulté majeure en retirer du calcaire.

Selon les estimations des experts, il y aurait au moins un demi million de tonnes de bon calcaire qui dormirait là en pure perte.

../..